



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

**AVIS PUBLIC – REPORT À UNE DATE ULTÉRIEURE INDÉTERMINÉE DE LA DATE
DE VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE
TAXES**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, qu'en raisons de la pandémie de COVID-19 qui sévit, de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec, de la désignation d'alerte maximale (zone rouge) de la région de la Capitale-Nationale et tel que le permet l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, que, pour une durée indéterminée, la date pour la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes effectuée conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* est exceptionnellement reportée à une date ultérieure.

Donné à Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans, ce 27 novembre 2020.

Chantale Cormier
Directrice générale / Secrétaire-trésorière